

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MAI 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE

Le 20 mai à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal,

Sous la présidence de **Monsieur REGORD Henri, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/05/2016

PRESENTS : Mesdames DELEU Françoise, DESCOINS Sylvie, FABREGOUL Liliane, MASSON GALLEAN Aurélie, Messieurs ANDRE Pierre, CAMBOULIVES Roland, DELMAS Guillaume, GRAZIANI Jean-Pierre, HAMELLE Patrick, REGORD Henri, VIALA Daniel.

PROCURATION : Madame JUANABERRIA Anne-Marie a donné procuration à Madame DESCOINS Sylvie, Monsieur MARMUS Joseph a donné procuration à Monsieur VIALA Daniel, Monsieur GOUBY Sylvain a donné procuration à Monsieur GRAZIANI Jean-Pierre, Monsieur FABRE René a donné procuration à Monsieur DELMAS Guillaume.

ABSENT EXCUSE : NEANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie DESCOINS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame Virginie FLOTTES, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les comptes rendus des séances du Conseil Municipal sont envoyés aux conseillers municipaux par voie électronique et que sans observations dans les dix jours, ceux-ci sont considérés comme adoptés. Sans observations reçues, le compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2016 est adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au conseil que soit ajouté audit ordre du jour le point suivant :

- Achat de matériel de restauration de NORIA : délibération

Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

1 – DELIBERATION N° 1 : VENTE DE LA PROPRIETE PARCELLE CADASTREE H1426

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier de la famille AUSSEL concernant l'acquisition de la propriété située rue du Moulin cadastrée H1426 faisant état d'une demande de minoration supplémentaire du prix de vente de 15 000 euros. Ensuite, il rappelle au conseil :

-que l'avis du Service des Domaines en date du 6 octobre 2014, fixait l'estimation du bien concerné, à titre d'information, à 134 400 euros.

-que par délibération n° 10 en date du 07 novembre 2014 le Conseil Municipal décidait de minorer de 10% la valeur vénale estimée.

-que la famille AUSSEL, locataire de ce bien depuis janvier 2015, a la volonté maintenant de réaliser l'achat.

Enfin, Monsieur le Maire précise qu'une minoration supplémentaire ne peut éventuellement être accordée qu'après déduction faite de la dépense de 5000 euros correspondant au remplacement récent par la commune de la chaudière à fioul.

Après débat, le Conseil Municipal décide de vendre à la famille AUSSEL l'immeuble cadastré H 1426 au prix de 110 000 euros.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2 – DELIBERATION N°2 :
BUDGET DE L'EAU
DECISION MODIFICATIVE 1**

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Madame MASSON-GALLEAN Adjointe chargée des finances propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'eau pour l'exercice 2016 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fourn. non stockables (eau, én..	423.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	423.00 €	
D 023 : Virement à la sect° d'investis.	14 421.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	14 421.00 €	
D 6811 : Dotations aux amortissements su		14 422.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		14 422.00 €
D 6541 : Créances admises en non valeur		422.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		422.00 €
R 021 : Virement section exploitation	14 421.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	14 421.00 €	
R 28158 : Autres		14 421.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		14 421.00 €

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**3 – DELIBERATION N°3
BUDGET DE L'EAU
DUREE DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

Madame MASSON- GALLEAN, Adjointe en charge des finances, informe le conseil municipal que l'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics de l'eau et de l'assainissement.

Madame MASSON GALLEAN propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
Frais d'études de recherche et de développement et frais d'insertions	5 ans
logiciels	2 ans
ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau	30 ans
installation de traitement de l'eau potable	15 ans
pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installation de ventilation	10 ans
organes de régulation (électronique, capteurs, etc...)	8 ans
bâtiments durables	30 ans
bâtiments légers, abris	10 ans
agencements aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
matériel de transport	10 ans
matériel de bureau et matériel informatique	10 ans
meublier	10 ans
autre immobilisations corporelles	10 ans

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte applicables à partir de 2016 selon tableau ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**4- DELIBERATION N°4
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE 1**

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Madame MASSON-GALLEAN Adjointe chargée des finances propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'assainissement pour l'exercice 2016 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à la sect° d'investis.		2 850.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		2 850.00 €		
D 6811 : Dotations aux amortissements su		5 813.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		5 813.00 €		
R 777 : Quote-part des subv. d'inv. v..				8 663.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				8 663.00 €
Total		8 663.00 €		8 663.00 €
INVESTISSEMENT				
D 1391 : Subventions d'équipement		8 663.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		8 663.00 €		
D 2158 : Autres		3 900.00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		3 900.00 €		
R 021 : Virement section exploitation				2 850.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				2 850.00 €
R 28158 : Autres				5 813.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				5 813.00 €
R 203 : Frais d'études, de R&D et frai.				3 900.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				3 900.00 €
Total		12 563.00 €		12 563.00 €
Total Général		21 226.00 €		21 226.00 €

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**5- DELIBERATION N°5
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT
DUREE DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

Madame MASSON GALLEAN, Adjointe chargée des finances, informe le conseil municipal que l'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics de l'eau et de l'assainissement.

Madame MASSON GALLEAN propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
Frais d'études de recherche et de développement et frais d'insertions	5 ans
logiciels	2 ans
réseaux d'assainissement	30 ans
ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau	30 ans
installation de traitement de l'eau potable	15 ans
pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installation de ventilation	10 ans
organes de régulation (électronique, capteurs, etc...)	8 ans
bâtiments durables	30 ans
bâtiments légers, abris	10 ans
agencements aménagements de bâtimensts, installations électriques et téléphoniques	15 ans
matériel de tranport	10 ans
matériel de bureau et matériel informatique	10 ans
meublier	10 ans
autre immobilisations corporelles	10 ans

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissements par instruction et par compte applicables à partir de 2016 selon tableau ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**6 – DELIBERATION N°6
BUDGET COMMUNAL
DECISION MODIFICATIVE 1**

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Madame MASSON-GALLEAN Adjointe en charge des Finances propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal pour l'exercice 2016 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60632 : F. de petit équipement	194.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	194.00 €			
D 6541 : Créances admises en non-valeur		194.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		194.00 €		
Total	194.00 €	194.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**7 – DELIBERATION N°7
ADHESION VILLES ET VILLAGES DES JUSTES PARMIS LES NATIONS DE FRANCE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le réseau Villes et Villages des Justes de France a pour ambition de réunir les communes ayant nommé un lieu de mémoire pour perpétuer le souvenir et les valeurs portées par les « Justes parmi les nations ». Dans ce cadre, les villes et villages de France, membres du réseau, inviteront les communes dont des habitants ont été nommés « Justes parmi les Nations ».

Monsieur le Maire rappelle que le 11 octobre 2015, au Mémorial de la Shoah, à Paris, le nom de Marie-Laurence EGREFEUILLE-QUATREFAGES a été ajouté à la liste des Justes, achevant ainsi un long parcours de reconnaissance dont la date fondatrice est le 10 mai 2012 lorsque le titre et la médaille de Juste parmi les Nations lui ont été décernés à titre posthume.

Il propose donc au Conseil Municipal d'autoriser la commune à adhérer au Réseau Villes et Villages des « Justes parmi les Nations » de France.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

**8 – DELIBERATION N°8
DESIGNATION DU DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNE A L'ASSEMBLEE GENERALE
D'AVEYRON CULTURE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association AVEYRON CULTURE – Mission Départementale œuvre depuis près de 25 ans pour la promotion et le développement de la culture avec le soutien du Conseil départemental de l'Aveyron. A ce titre, la commune adhère à AVEYRON CULTURE depuis 2016, dans le but de soutenir et promouvoir le développement culturel dans tous les domaines de l'Art et de la culture et tous les secteurs qui ont des relations avec des domaines tels que le Tourisme, l'Environnement, l'Economie, le Social, l'Education ... Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de désigner un délégué représentant la commune à l'Assemblée générale de l'association. Il propose de désigner Monsieur CAMBOULIVES Roland comme délégué représentant de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

**9 – DELIBERATION N°9
CONVENTION DE PARTENARIAT 2016
SAGE TARN AMONT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, est responsable de la gestion équilibrée et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques et il fait lecture du courrier du président du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, structure porteuse du SAGE et du contrat de rivière, et sa proposition de signer une convention pour l'animation 2016 du SAGE et du contrat de rivière Tarn-amont. Il propose de signer la convention de partenariat pour l'animation 2016 du SAGE et du contrat de rivière Tarn-amont entre la commune et le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

**10 – DELIBERATION N°10
TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE SEINGLEYS : PARTICIPATION A CHARGE DU PARTICULIER**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux de voirie communale dans le secteur du Pont Vieux vont être réalisés prochainement. Monsieur MONTEILS Jérôme souhaiterait rénover l'accès à sa propriété et demande si ces travaux de réfection de voirie pourraient prendre en compte par la même occasion l'entrée à sa maison principale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une participation à charge de l'administré correspondant à la moitié du montant des travaux de réfection de voirie. Cette participation s'élèverait à 627 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

**11 – DELIBERATION N°11
ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES DES ANNEES 2010, 2011, 2013 ET 2015 POUR
UN MONTANT DE 615.19 EUROS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 12 mai 2016, il est fait état des pièces irrécouvrables des titres de recettes des années 2010, 2011, 2013 et 2015 pour un montant de 193.90 euros sur le budget communal et de 421.29 euros sur le budget de l'eau.

Le Maire demande au conseil municipal l'admission en non-valeur des créances ci-dessus pour un montant total de 615.19 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

**12 – DELIBERATION N°12
ACHAT DE MATERIEL DE NORIA**

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier en date du 17 mai 2016, envoyé par Monsieur JUANABERRIA et Madame SALINAS. Il concerne une demande d'achat de matériel de NORIA et notamment des équipements de restauration qui figuraient sur la liste des matériels mis en vente en 2012 et n'ayant pas trouvé d'acquéreurs.

Les intéressés font une offre de 300 euros pour l'achat du lave-vaisselle et 300 euros pour l'achat du lot de vaisselle dépareillée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur les tarifs proposés.

**Délibération adoptée par les membres présents et représentés
(la mandataire de Madame JUANABERRIA n'a pas pris part au vote)**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- fait lecture du courrier de madame ALBERGE Nathalie. L'intéressée demande l'installation d'une serre en verre de dimension 3 x 6 mètres, sur la parcelle H169, mise à sa disposition par la commune pour son activité de jardinage. Après discussion, la majorité du conseil émet un avis défavorable à cette requête au motif que cette construction, au regard de sa structure, ne s'intègre pas harmonieusement dans le site.

- rapporte le courrier de l'association ART COM, qui organise une animation musicale le 26 juillet prochain et demande l'autorisation d'occuper le devant de l'ancienne boucherie ATGER pour organiser son animation musicale. Dès lors la rue de l'Eglise sera barrée le temps de la représentation. Le conseil émet un avis favorable à cette demande.

- fait lecture également d'un courrier émis par l'équipe pédagogique du RPI Saint Jean du Bruel-Sauclières précisant qu'une dotation supplémentaire de 700 euros sera certainement sollicitée en raison des changements de programmes à la rentrée prochaine nécessitant l'achat de nouveaux manuels scolaires. Une situation financière sera faite fin juin pour déterminer la somme à allouer et une délibération du conseil sera adoptée.

- rappelle au conseil municipal que dans le cadre du centenaire de la bataille de Verdun, aura lieu le 29 mai prochain, à 10h30, une cérémonie de commémoration au monument aux morts.

- termine en informant que le 18 mai dernier s'est déroulée à la salle d'animation une réunion sur l'interdiction à venir de la signalétique « sauvage », l'harmonisation et la valorisation de la signalétique sur le territoire intercommunal en collaboration avec le Parc Régional des Grands Causses et la Communauté de Communes Larzac et Vallées. Le faible nombre de personnes présentes est regrettable au regard du nombre d'invitations envoyées par le PNRGC aux personnes susceptibles d'être intéressées.

Monsieur Guillaume DELMAS demande si les arbres de l'Esplanade peuvent être élagués cette année. Monsieur le Maire répond que l'élagage est effectué tous les deux ans par les employés communaux sur des secteurs définis.

Madame Sylvie DESCOINS informe que des jardinières en grumes de châtaigniers ont été placées au rond-point de l'Esplanade et au bas de la rue d'Algues afin d'améliorer la qualité du fleurissement du village.

Elle rapporte de la part de Madame Anne-Marie JUANABERRIA une demande de petits travaux de voirie (nids de poule).

Monsieur Daniel VIALA souhaite que le terrain situé route de Nant derrière l'ancien garage citroën soit ouvert au Parking en juillet et août. Il demande également si la porte des nouveaux WC publics est conforme à l'accessibilité pour les personnes handicapées car elle semble étroite. Monsieur le Maire répond favorablement pour le parking et rappelle que ce terrain est jusqu'à présent utilisé à cet effet pendant la fête du village. L'ouverture sera revue et la porte en question sera effectivement changée car les dimensions ne sont pas conformes aux prescriptions du cahier des charges établi en matière d'accessibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et trente minutes.